



COMPTE-RENDU de L'A.G. DU C.P.P du 16/09/2022

Conformément aux statuts, les adhérents de l'association « Club Pongiste Plaisirois » se sont réunis en Assemblée Générale de fin d'exercice le vendredi 16 septembre 2022 à 20H30 à la Direction des Sports de la ville - Avenue Geesthacht. Sur les 63 adhérents inscrits pour la saison 2021/2022, 9 étaient présents et ont signé la feuille de présence et 8 étaient représentés. Le 1/4 du quorum des adhérents est atteint.

Le Président déclare la séance ouverte. L'AG se déroule selon l'ordre du jour suivant :

- 1) Rapport moral et résultats de l'année sportive
- 2) Informations diverses (Bilan de la saison 2021-2022)
- 3) Partenariats
- 4) Bilan financier et quitus de la gestion de la saison 2021-2022
- 5) Budget prévisionnel 2022-2023
- 6) Démission et élection du bureau
- 7) Projets saison 2022/2023
- 8) Questions diverses

1 RAPPORT MORAL ET RESULTATS DE L'ANNEE SPORTIVE 2021-2022

1.1 Rapport moral

L'effectif de nos adhérents s'est élevé à 63, se répartissant de la manière suivante :

	2015/ 2016	2016/ 2017	2017/ 2018	2018/ 2019	2019/ 2020	2020/ 2021	2021/ 2022
hommes	97	69	72	90	66	35	51
femmes,	16	10	7	8	13	5	12
Total	113	79	79	98	79	40	63
Dont							
poussins	12	4	7	3	7	5	8
benjamins	11	5	7	3	7	5	5
minimes	11	9	12	14	5	1	4
cadets	12	9	7	18	9	4	3
juniors	6	4	6	4	6	4	1
seniors	28	22	18	20	12	5	16
vétérans.	33	26	22	36	33	16	26

C'était la quatorzième année de travail avec notre éducateur sportif, Boé Lawson-Gaizer, diplômé du brevet d'état dit « DEJEPS ».

La saison sportive 2021-2022 a commencé difficilement car des mesures strictes dues à la crise sanitaire étaient en vigueur mais nous avons pu mettre en place tous nos entraînements et les compétitions se sont bien déroulées (Championnat de France, Championnat de Paris et Critérium fédéral). Nous avons pu organiser deux tournois (en février et en juillet) et notre loto en mars.

Nous tenons à remercier la municipalité et le service des Sports qui nous ont mis les salles à disposition à chaque fois que nous l'avons demandé.

1.2 Résultats sportifs de la saison 2020-2021

1.2.1 Championnat de France (2 phases de 7 journées, équipes de 4 joueurs)

Championnat Masculin :

L'équipe 1 (D2) termine 2^{ème} de sa poule en phase 1 et à la 2^{ème} place en phase 2 et se maintient en D2 pour la saison 2022/2023.

L'équipe 2 (D3) termine à la 3^{ème} place en phase 1 et à la 4^{ème} place en phase 2 et se maintient en D3 pour la saison 2022/2023.

1.2.2 Championnat de Paris (1 phase de 7 journées, équipes de 6 joueurs)

Equipe 1 (1^{ère} Division : 6 joueurs) : 5^{ème} place et se maintient pour la saison 2022-2023.

1.2.3 Championnat des Jeunes par équipe (5 tours + finales, équipes de 2 ou 3 joueurs)

Il n'y a pas eu d'équipes jeunes en compétition faute de participants.

1.2.4 Critérium fédéral

2 joueurs étaient engagés (Noah monte en D3 et Jimmy monte en D2) Il n'y avait pas de joueurs engagés dans les catégories jeunes et féminines.

2 INFORMATIONS DIVERSES (Bilan de la saison 2021-2022)

Le Club est particulièrement fier du partenariat avec le Centre Hospitalier de Plaisir qui s'étend avec une aide de l'hôpital dans le domaine de la reprographie de certains documents de l'Association (livret d'accueil, documents pour le loto, ...). Nous tenons à remercier tout particulièrement Philippe Durieux et Nicolas (CHP) pour l'encadrement qu'ils ont assuré les mardis de 17h30 à 18h30. Nous avons pu pérenniser l'entraînement de Boé d'1h30 le vendredi après-midi dans l'enceinte du Centre Hospitalier de Plaisir (local Marie-Galante).

Nous avons organisé deux tournois. Le tournoi d'hiver a eu lieu le 13 février 2022 dans l'après-midi, sans buvette et 20 personnes ont participé. Pour le tournoi d'été du 3 juillet, nous avons eu 35 participants. Une journée porte ouverte était organisée en parallèle pour inciter de futurs nouveaux adhérents à venir au club. Nous avons aussi instauré une réduction de 10% sur les cotisations si l'inscription pour la nouvelle saison se faisait avant le 4 juillet 2022.

Le Club a organisé son loto le samedi 26 mars 2022. La soirée s'est bien déroulée dans la salle des fêtes des Gâtines où nous avons accueilli environ 230 personnes. Le bilan est plutôt positif car les habitués sont revenus.

Cette année, nous avons reconduit le livret d'accueil (sous forme numérique) en le complétant pour qu'il apporte toutes les informations nécessaires à la pratique de notre sport et à la vie du club.

3 PARTENARIATS

1. L'accord de partenariat initié en 2009-2010 avec l'enseigne **Auchan Supermarché** est reconduit pour la saison 2022-2023 (10% de réduction sur l'alimentaire)
2. Le partenariat initié en Février 2011 avec la **Caisse du Crédit Mutuel** de Plaisir se poursuit en 2022-2023 (plus de subvention mais seulement compte ouvert par le Club)
3. Le partenariat initié en 2019-2020 avec **TT11** est reconduit. Nous avons toujours un compte via Internet (avec un mot de passe) pour que les adhérents puissent payer directement par Internet.

3 BILAN FINANCIER

Bilan Financier de l'exercice de 12 mois allant du 16 août 2021 au 15 août 2022

I Soldes de trésorerie : +10564,46 €

- Compte courant Crédit Mutuel	1983,22 €
- Livret A Crédit Mutuel	8027,29 €
- Caisse Liquidité tournois	553,95 €

Il faut préciser que l'Association a le devoir de pérenniser et de sécuriser l'emploi de son salarié et, à ce titre, se doit d'envisager toutes mesures visant à l'équilibre de ses comptes.

II Variation de trésorerie par rapport à l'année dernière

L'exercice enregistre une variation positive de 2985,09 € avec des recettes totalisant 36 201 € (en hausse grâce à l'augmentation du nombre d'adhérents +3000 € et grâce aux subventions qui ont augmenté (SQY, FFTT et CNDS non budgétisé)) et des dépenses s'élevant à 33 207 € (en hausse par rapport à la saison dernière à cause du salaire détaxé en 2020-2021 et des achats de tables et d'un robot).

III Commentaires et analyse du réalisé par rapport au Budget

Les recettes totales (36 201 €) sont en hausse par rapport au budget prévisionnel de 27303 € soit 32%.
Nous voyons que, sans les subventions, le club n'est pas viable à long terme
Les dépenses totales (33 207 €) sont au-dessus du budget prévisionnel de 5904 € soit une hausse de près de 22%.

Les objectifs ont été dépassés sur les principaux postes suivants :

- Subventions (+2675 €) SQY+1200€ CNDS non budgété 1800€ Mairie -10% taxe foncière
- Adhérents (+ 2150 €) 63 adhérents/ budget 50
- Fonctionnement (+ 325 €)

En revanche, le budget prévisionnel n'a pu être respecté sur les principaux points suivants :

- Investissement (-2147 €) renouvellement tables et achat robot
- Manifestations (-18 €) (Pas de tournois rentrée & prix réduit 3€ / 10€)

Les pourcentages sur le Budget complet des principaux postes de recettes sont les suivants :

- Cotisations : 30% (+1 % par rapport à l'année précédente)
- Subventions : 60% (-11% par rapport à l'année précédente)
- Actions propres (Animations) : 10 % (+ 10% par rapport à l'année précédente)

Les pourcentages sur le Budget complet des principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Salaires et charges : 77% (-13% par rapport à l'année précédente)
- Animations : 6% (+6% par rapport à l'année précédente)
- Licences et mutations : 4% (-1% par rapport à l'année précédente)
- Fonctionnement : 13 % (+8% par rapport à l'année précédente)

Les comptes 2021/2022 sont approuvés par l'assemblée à l'unanimité et quitus est donné à la gestion de cet exercice.

4 BUDGET PREVISIONNEL

Budget prévisionnel de l'exercice de 12 mois allant du 16 août 2022 au 15 août 2023

Le budget 2022-2023 a été bâti sur des hypothèses réalistes d'exploitation et les quatre années suivantes ont été réactualisées pour juger de la capacité de l'Association à dégager les recettes permettant le financement des charges, avec en particulier les salaires de l'Educateur Sportif, et la diminution des aides partenariat. Nous maintenons les heures d'entraînement encadrées à 16h par semaine et les stages sont supprimés du budget.

La projection des comptes pour les quatre années suivantes, basée sur un effectif d'adhérents de 70 pour la saison 2022/2023 puis 85 ensuite, puis 4 de plus tous les ans fait apparaître respectivement des résultats de :

- 2023-2024 (-143 €)
- 2024-2025 (+67 €)
- 2025-2026 (-123 €)
- 2026-2027 (+55 €).

Il est rappelé que la trésorerie de précaution au 16 août 2021 est positive de 10564,46€ mais ce n'est pas suffisant pour assurer les 6 mois de charges salariales demandées par la mairie. Cette gestion implique un contrôle continu de nos dépenses et une optimisation de nos recettes à travers la revue de nos différents postes de recettes.

Conformément à la décision d'Assemblée Générale de septembre 2021, les tarifs des cotisations adhérents ont été relevés de 5 € pour l'exercice 2022-2023 pour faire face à l'inflation. De plus, les adhérents qui cotisaient avant le 4 juillet 2022 ont pu bénéficier d'une réduction de 10%. Nous maintenons les heures d'entraînement encadrées à 16h par semaine et nous ne prévoyons pas de renouvellement de matériel dans le budget.

Le budget 2022-2023 est présenté équilibré (règle d'or applicable au budget des Associations) basé sur un effectif de 70 adhérents.

I Commentaires et analyse au niveau des recettes

Le budget des recettes s'inscrit toujours dans cette optique volontariste permettant de dégager des recettes supplémentaires afin de financer le coût salarial de l'Éducateur Sportif. Ces actions visent à parvenir à l'équilibre des comptes et à la pérennisation du poste d'Éducateur sportif (14 années au début du présent exercice budgétaire).

Les recettes 2022-2023 représentent 29122 € en hausse de 1819 € par rapport à celles de 2021-2022 incluant :

- ❑ Le poste Cotisations pour un montant de 10 734 € est calculé sur un objectif raisonnable de 70 adhérents (+4700€)
- ❑ Le poste Subventions pour un montant de 8 629 € (Mairie ; FFTT ; SQY et département) (-3000€ car pas de fonds de solidarité cette année)
- ❑ Le poste Autres Recettes pour un montant de 9759 €, reflétant principalement l'ensemble des actions entreprises par l'Association pour parvenir à son équilibre financier (tournois, loto, partenariats, collecte de dons, etc.) avec le renfort des cours HGMS. Cette approche volontariste, comme les années précédentes, devra impliquer les bonnes volontés du Bureau de l'Association et de ses bénévoles actifs.

II Commentaires et analyse au niveau des Dépenses

Les dépenses 2022-2023 sont équilibrées à 29122 €. Les principaux postes sont les suivants :

- ❑ Les salaires et charges sociales de notre Educateur Sportif s'élèvent à 22 377 €
- ❑ Les coûts de fonctionnement sportif avec le Comité Départemental de Tennis de Table qui s'élèvent à 2 540 €.
- ❑ Les autres coûts de fonctionnement qui représentent un montant de 4205 €, incluant notamment les achats de matériel, les achats de nourriture- boisson

Le Budget est soumis au vote de l'Assemblée et est approuvé à l'unanimité.

5 DEMISSION ET ELECTION DU BUREAU

Conformément à nos statuts, le bureau démissionne dans son intégralité.

Après réception des candidatures, l'organisation suivante est soumise au vote.

Président : Hervé Roix est plus précisément en charge du développement de l'association.

Trésorier et Vice-Président en charge de l'administration et des finances : Didier Baudoin

Secrétaire : Chrystelle Cormier

Sont associés à ce bureau statutaire les postes et rôles suivants :

Vice-président en charge du Pôle Sportif : Jimmy Schroeder, le poste incluant la relation avec la Mairie et le rôle de correspondant avec la Fédération.

Adjoint au Trésorier : Sébastien Thiroit

Adjoint Pôle sportif : Jean-Luc Leroch

Responsable du Pôle Handisport : Philippe Durieux

Responsable de la communication du club : Maeva Malonga et Damien Seyler pour le site du club

Ce bureau est voté à l'unanimité. Le Président, le Trésorier et le Secrétaire sont inchangés. Le Président et le Secrétaire se chargeront des formalités d'information auprès de la Préfecture, de la Jeunesse et des Sports et enfin de la Mairie.

En marge du bureau constitué viendront s'adjoindre nos fidèles bénévoles et nous demandons aux nouveaux adhérents s'ils veulent se joindre aux différentes manifestations organisées par le Club. A cet effet, un formulaire de proposition d'aide à notre club a été proposé sur la fiche d'inscription.

Responsable matériel : Maeva Malonga se chargera de la commande et de la réception du matériel des adhérents.

6 PROJETS SAISON 2022/2023

Cela fait maintenant 14 ans que notre entraîneur Boé Lawson-Gaizer nous a rejoint et nous le remercions chaleureusement pour son professionnalisme. Nous lui souhaitons une bonne année sportive parmi nous.

Pour lancer la saison, nous avons participé à la fête des Associations le samedi 3 Septembre 2022. Nous avons eu 20 nouveaux adhérents suite à ce jour et nous avons aussi renseigné une quinzaine de personnes qui viendront probablement s'inscrire dans les prochains jours. Le résultat de ce forum est plutôt bon.

Nous vous demandons de nous remettre le plus rapidement possible les documents d'inscription (formulaire d'inscription, certificat médical et cotisation).

Concernant l'animation quotidienne de l'association, Boé Lawson-Gaizer a repris les créneaux d'entraînement habituels sauf le jeudi de 18h30 à 20h qui est remplacé par le créneau du samedi matin 9h-12h. Les créneaux d'entraînement pour les jeunes ont été ouverts à tous et à tous les niveaux. Nous vous invitons à vous reporter au planning hebdomadaire affiché dans la salle.

Pour les compétitions du vendredi soir, l'horaire de fermeture du gymnase est à 1h.

Concernant la tarification, nous renouvelons cette année la réduction pour les familles qui s'inscrivent en nombre : réduction de 20 € pour le troisième adhérent de la famille et réduction de 30 € pour le quatrième adhérent de la famille.

Nouveauté pour cette année : chaque premier dimanche de chaque mois, nous allons ouvrir un créneau famille pour permettre à tous les adhérents de jouer avec leurs enfants, leurs parents..., moyennant une participation de 20 € pour l'année pour les non-adhérents. Si cela est concluant, nous augmenterons la fréquence.

Cette année, nous essaierons de mutualiser nos entraînements jeunes et adultes avec le club des Clayes-sous-Bois pour que les joueurs aient plus de relance. Par la suite, si cela fonctionne, on pourrait le faire avec d'autres clubs comme Elancourt pour éventuellement faire des stages, par exemple.

Les projets sportifs 2022/2023 sont les suivants :

Participer à toutes les manifestations sportives organisées par la fédération, à savoir :

- *Championnat de France à compter du 30/09/22 pour les équipes adultes*

Nous avons inscrit 1 équipe de D2

- *Championnat Jeunes à compter du 19/11/22*

Nous allons inscrire une équipe si des jeunes se manifestent.

- *Championnat de Paris à compter du 16/12/22*

Il y aura sûrement 1 équipe de 6 joueurs dont l'objectif est de faire participer les joueurs qui le souhaitent (joueurs confirmés ou débutants).

- *Critérium fédéral jeunes et adultes à compter du 15/10/22*

- *Tournoi des Jeunes Pousses le 27/11/22 et 11/12/22*

- *Critérium JC Cornillon (ex Critérium des Clubs) 14 et 15/01/23*

- *Tournoi féminin 78/92 le 19/03/23*

- *Coupe des Yvelines de doubles le 16/04/23*

- *Entraînements proposés par le comité (dates à venir)*

Développer nos actions internes à travers :

-Les tournois internes, avec l'objectif d'attirer un plus grand nombre de participants

Nous prévoyons de faire deux tournois, celui d'hiver (en février) et celui d'été (en juin ou juillet).

Les dates, dépendantes du Volley et de la Mairie, seront confirmées par affichages et sur le site Internet.

-Le loto annuel :

Pour l'instant, nous avons demandé à réserver la salle des Gâtines mais nous n'avons pas encore eu de réponses.

Dans les autres objectifs :

Grâce à la subvention SQY, nous avons pu mettre en place pour la saison 2022/2023 une cotisation pour les féminines adultes de 155 € au lieu de 205 € et pour les jeunes féminines, 135 € au lieu de 185 €, pour attirer les joueuses vers la pratique du tennis de table.

L'ensemble des actions entamées l'an dernier pour asseoir les recettes du Club vont se poursuivre dans les domaines suivants :

-Dons, Mécénat, Sponsoring et Partenariats avec recherche de nouveaux partenaires.

L'Association voudrait poursuivre sa politique visant à récolter des dons auprès de ses adhérents. Il est rappelé que l'Association est habilitée à délivrer des reçus de dons fiscaux, et qu'un don de 10 € (par exemple) ne coûte que 4 € (déduction fiscale de 66 %) à un particulier payant l'impôt sur le revenu.

-Pour faire connaître notre club dans différents quartiers de Plaisir, nous envisageons de faire une animation avec d'autres associations de la Ville en faisant découvrir la pratique du Tennis de table sur les tables en extérieur.

-Nous allons pour la seizième année consécutive reconduire les actions menées avec le Centre Hospitalier de Plaisir avec environ 20 résidents prévus pour cette saison 2022-2023. Cet accord est matérialisé par une convention annuelle entre notre Association et l'Hôpital Gériatrique et Médico-social de Plaisir-Grignon. Il est à signaler l'aide apportée par la structure de l'hôpital en matière de reprographie (livrets d'accueil, loto...). Pour 2022-2023, nous allons renouveler les entraînements dirigés sous la supervision de l'Association au travers de Philippe Durieux et l'encadrement de l'hôpital le mardi après-midi de 17h à 18h30. Il y a cinq ans, nous avons mis en place un encadrement dirigé par Boé d'1h30 le vendredi après-midi dans les locaux du CHP.

8 QUESTIONS DIVERSES

Nous n'avons pas encore constitué les équipes.

Le club des Clayes sous Bois, via son président Fabrice Vrielynck, nous propose une rencontre sportive le vendredi 23 septembre au gymnase Gilardi à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, le président clôture la séance en vous remerciant d'y avoir participé.

Bonne rentrée à tous

Fait à Plaisir le 17 septembre 2022

Le président
Jimmy Schroeder



Le trésorier
Didier Baudoin

